

INFO MAIRIE

N° 114

Mars 2017



LE MOT DU MAIRE

Pour ce premier info mairie de l'année, il me semble important de vous présenter nos projets pour 2017.

Malgré la baisse des dotations d'Etat, l'équipe s'efforce de maintenir des investissements bien nécessaires à la vie quotidienne de notre commune.

Le projet le plus important est la réalisation de l'assainissement collectif de Champagnac et petit Champagnac, réseaux et station d'épuration. Les subventions du conseil départemental et de l'agence de l'eau Loire Bretagne atteignent 70 % du montant hors taxe. Avec la participation financière du raccordement au réseau des usagers concernés, elles permettent d'équilibrer le budget assainissement (totalement indépendant du budget général).

Nous avons également un programme de réfection de voirie rue Jacques Brel. Celui-ci sera subventionné à 40% par le conseil départemental.

Sont aussi prévus :

- l'acquisition et le renouvellement d'une partie du matériel du restaurant scolaire, subventionnés à 50% par la réserve parlementaire de nos 2 sénateurs,
- l'implantation de tables de pique-nique à proximité des chemins de randonnées et d'abris voyageurs pour les écoliers dans certains villages,
- la mise en place d'une signalétique dans le bourg, indiquant les lieux publics,
- l'achat de nouvelles tables pour la salle polyvalente,
- la mise en sécurité des écoles.

Nous ne pourrions pas envisager ces investissements sans les subventions accordées par nos différents partenaires.

En parallèle de ces travaux, nous engageons une réflexion sur une première tranche de travaux de restauration de la salle polyvalente. Une étude est en cours pour une éventuelle installation d'une chaudière centrale dans le bourg.

Cette année verra aussi l'achèvement de la reprise des concessions du cimetière et de la restauration et mise en sûreté d'une partie du mobilier de l'église entamées en 2016.

Voilà un programme qui promet encore beaucoup d'investissement de la part des élus.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

Absents représentés : Anne-Sophie UIJTTEWAAL (procuration à Marie-Pascale FRUGIER), Philippe MONTIER (procuration à Catherine VALLERY-RADOT).

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE CHAMPAGNAC ET PETIT CHAMPAGNAC

Le maire rappelle la procédure pour ce marché de travaux :

- le 15 novembre 2016 : lancement de l'appel d'offres
- le 15 décembre 2016 : date limite de remise des offres
- le 16 décembre 2016 : ouverture des plis par la commission d'appel d'offres
- le 10 janvier 2017 : remise de l'analyse des offres.

En tenant compte de critères prédéfinis, l'offre du groupement d'entreprises PRADEAU/CMCTP, mieux-disante, est retenue.

LOT N° 1 : RESEAUX DE COLLECTE

Estimatif : 325 000 € HT

Montant de l'offre retenue : 295 731,80 € HT

LOT N° 2 : STATION D'EPURATION

Estimatif : 118 000 € HT

Montant de l'offre retenue : 103 837,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'attribution du marché au groupement d'entreprises PRADEAU/CMCTP pour les 2 lots et autorise le maire à signer toutes pièces et actes relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché.

CONVENTION AVEC LA SAUR POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES A INCENDIE

Pascal GAYOU explique que la convention avec la SAUR pour l'entretien des bouches incendie arrive à échéance. Cette prestation doit faire l'objet d'un renouvellement pour une durée de 12 ans.

Le coût est de 52,46 euros HT par bouche incendie, comprenant l'entretien et la vérification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC LE SEHV (Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne) POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX

Francis THOMASSON explique qu'à l'occasion des travaux d'assainissement, l'effacement des réseaux « basse tension, éclairage public, télécom » du village de Champagnac sera effectué et pris en charge par le SEHV. L'éclairage public sera à la charge de la collectivité.

Ces travaux, prévus pour 2018, nécessitent une convention avec le SEHV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Il est précisé que le réseau d'eau potable sera revu en même temps que les travaux d'assainissement.

L'installation d'un fourreau supplémentaire sera demandée en prévision de l'arrivée de la fibre optique.

ARRET DE LA REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le maire rappelle que la convention avec le conseil départemental pour l'utilisation du car communal arrive à terme en juillet 2017.

La compétence transports scolaires est transférée à la région à compter du 1^{er} septembre 2017. Le conseil départemental demande aux collectivités effectuant le ramassage scolaire en régie de se prononcer sur le maintien ou non de ce service.

Le maire précise que la subvention de fonctionnement versée par le conseil départemental ne couvre pas la totalité des frais d'entretien du bus, et une participation du budget communal est nécessaire pour compenser le déficit du service.

De plus, il devient très difficile de trouver du personnel pour effectuer le transport.

Il est proposé d'arrêter le fonctionnement de la régie communale transports scolaires en juillet et de vendre le car. La région en assurera la totalité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Ordures ménagères :

Daniel GUILLON fait un compte rendu de fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères en 2016 :

Volume total des déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes :

4 030,50 T, dont :

- ✓ 3 007,08 T d'ordures ménagères incinérées
- ✓ 1 001,36 T de déchets recyclables

Pour 2016 :

- ✓ la collecte sélective est en légère augmentation : + 6 T
- ✓ la collecte d'ordures ménagères est en diminution : - 80 T

Concernant notre tournée de collecte qui regroupe Jourgnac et Burgnac :

- ✓ Ordures ménagères : en moyenne 6 T et 80 km parcourus / semaine
- ✓ Déchets recyclables : 4 T et 80 km parcourus / 2 semaines.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Absent représenté : Philippe MONTIER (procuration à Catherine VALLERY-RADOT).

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite au décès du maire de SEREILHAC, les communes doivent délibérer sur la reconstitution du conseil communautaire.

Conformément à la loi et suite à un accord local, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du bureau communautaire : 32 sièges et 9 vice-présidents.

BUDGETS

Francis THOMASSON, adjoint au maire en charge des finances, présente les comptes administratifs des 3 budgets communaux qui seront votés lors du prochain conseil.

- ✓ Réflexion sur les taux des taxes locales 2017

Suite à l'analyse des comptes administratifs, la commission finances propose une augmentation de la part communale de 1%.

- ✓ Vote des subventions 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2017 comme suit :

Organisme attributaire	Montant
Subvention Groupe de Vulgarisation Agricole (G.V.A.)	50,00
Subvention Jeunesses Musicales de France (J.M.F.)	170,00
Subvention Prévention Routière	100,00
Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.)	660,00
Subvention Bois Energie Local 87 (BEL 87)	100,00

✓ Prévisions budgétaires 2017

Au vu des projets pour l'année 2017, un débat s'est engagé sur le financement de l'investissement des différents budgets.

Après une longue période sans avoir eu recours à l'emprunt et compte-tenu des taux attractifs, il est proposé d'emprunter.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Suite à la démission d'Annie BUISSON, Catherine GALVAGNON a été recrutée à compter du 6 mars 2017 pour assurer le remplacement de l'agent démissionnaire.

✓ Travaux d'assainissement de Champagnac : ils ont débuté le 27 février.

Pendant les travaux, la rue Marie Curie (du bourg au Petit Champagnac) est interdite à la circulation.

COMMUNE

INFO MAIRIE PAPIER OU NUMÉRIQUE ?

Nous vous proposons de choisir entre deux modes de lecture de l'info mairie :



PAPIER



rien à faire



SITE INTERNET MAIRIE

Vous devez vous **inscrire directement en ligne** sur le site et compléter le formulaire mis à votre disposition

Vous ne recevrez plus l'info mairie version papier et un mail vous sera envoyé à chaque nouvelle parution.

PORTES OUVERTES ECOLE



Portes ouvertes

Le mardi 1^{er} avril 2017

De 10 h 00 à 12 h 00

Accueil à 10 h 00

Salle du Conseil Municipal de la Mairie

Mairie : 05.55.58.11.41 - Ecole : 05.55.58.16.04

CHEMINS RURAUX

Suite au travail mené sur les biens communaux, certains d'entre vous souhaitent acquérir des chemins ruraux **n'ayant plus d'utilité publique** aujourd'hui.

Pour rappel, les voies communales sont du domaine public de la commune, alors que les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune, leur délimitation avec les propriétés privées riveraines relève de la compétence exclusive du géomètre.

Pour céder ces chemins, une enquête publique est obligatoire.

Si vous êtes intéressé(e)s par l'acquisition d'une partie ou de la totalité d'un chemin désaffecté, vous devez faire un courrier à la mairie **avant le 1^{er} mai 2017**.

Seules les demandes écrites seront étudiées, vous préciserez le n° cadastral de votre parcelle qui jouxte le chemin.

Les conditions de vente seront définies par le conseil municipal et portées à la connaissance des futurs acquéreurs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

INAUGURATION DU POLE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE



Le 9 février dernier, Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales, a inauguré le pôle jeunesse communautaire implanté à Aix sur Vienne en présence de nombreux élus et partenaires de cette réalisation.

Le cabinet d'architectes a su écouter les besoins de la collectivité et prendre en considération le bien-être des enfants. Ce sont 1500 m² construits répartis en 3 groupes de 2 bâtiments implantés

sur une parcelle de plus, de 13 000 m². L'aménagement extérieur largement arboré et engazonné permettra aux enfants de s'épanouir, l'excédent de terre a permis de créer des reliefs qui offriront des espaces de jeux naturels. Tous les bâtiments disposent d'une terrasse, d'un préau et d'une cour, ils sont d'un style contemporain, idéalement implanté afin de bénéficier de la meilleure exposition au soleil et à la lumière naturelle. Ces bâtiments sont construits à partir de matériaux innovants, performants, alliant la brique, l'acier et le bois. Ils sont classés basse consommation et disposent d'un chauffage solaire avec appoint gaz, la ventilation est naturelle. Les bâtiments en structure bois et en finition bois à l'intérieur créent une ambiance chaleureuse pour les enfants, les revêtements sols et murs ainsi que le mobilier sont, dans la mesure du possible, à base de produits naturels. Ce bel équipement, qui peut accueillir jusqu'à 250 enfants, est le fruit d'une forte volonté politique de la part des représentants des 9 communes : offrir aux familles du territoire un bel outil fonctionnel, adapté pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions d'épanouissement et de sécurité. C'est la démonstration de ce que peut apporter une communauté de communes : un équipement dimensionné pour répondre aux besoins de la population qu'une commune seule ne pourrait pas réaliser.

MONTEE EN DEBIT INTERNET

Avec 1 200 000 euros apportés pour le financement d'une meilleure desserte internet sur le territoire du Val de Vienne, la communauté de communes a contribué à la réussite du développement de la fibre optique avec la montée en débit. La première tranche qui concernait les communes de St Yrieix sous Aix, St Martin le Vieux, Beynac, Burgnac et Jourgnac, communes les plus mal desservies, est terminée. Officiellement depuis le 26 janvier, 390 foyers sur 490 de Jourgnac peuvent bénéficier d'une amélioration plus ou moins importante suivant la distance qui les sépare des centraux. C'est une avancée très importante pour le Val de Vienne et nos petites communes qui n'auraient pas pu bénéficier d'une montée en débit sans l'apport financier des partenaires : le Département, la Région, l'Etat et en tout premier la CCVV.

Nous savons que certains administrés connaissent des difficultés pour profiter de cette avancée. Orange n'a pas anticipé ce progrès voulu par les élus et financé par les collectivités. Cela se traduit par une saturation des centraux, voire même un manque de place pour de nouvelles lignes, ce qui est dommageable. Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir une connexion, n'hésitez pas à en informer le secrétariat de mairie, les élus se chargeront de faire remonter l'information.

HORAIRES DECHETERIE

HORAIRES D'ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre					
ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» 05 55 69 51 98					
Lundi 9h - 12h 13h30 - 18h	Mardi 9h - 12h 13h30 - 18h	Mercredi Fermée 13h30 - 18h	Jeudi Fermée Fermée	Vendredi 9h - 12h 13h30 - 18h	Samedi 9h - 12h 13h30 - 18h
.....					
BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» 05 55 36 86 95					
Lundi Fermée 13h30 - 18h	Mardi Fermée Fermée	Mercredi 9h - 12h 13h30 - 18h	Jeudi 9h - 12h 13h30 - 18h	Vendredi 9h - 12h 13h30 - 18h	Samedi 9h - 12h 13h30 - 18h

PELE - MELE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



A compter du 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité du département de la Haute-Vienne, comme les demandes de passeports, seront déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, quelle que soit la commune de résidence du demandeur :

AIXE/VIENNE

AMBAZAC

BELLAC

BESSINES/GARTEMPE

CONDAT/VIENNE

COUZEIX

EYMOUTIERS

ISLE

LIMOGES

PANAZOL

ROCHECHOUART

ST JUNIEN

ST LEONARD DE NOBLAT

ST YRIEIX LA PERCHE

La remise de la carte d'identité ou du passeport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.

LOCATION SALLE POLYVALENTE PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

Si vous avez loué la salle polyvalente et que vous êtes dans l'impossibilité de tenir cet engagement, vous devez obligatoirement et le plus tôt possible en informer le secrétariat de mairie afin d'annuler votre réservation.

ASSOCIATIONS



Le 3 décembre dernier, nous avons eu le plaisir d'organiser notre 9ème Téléthon à Journac.

De nombreux donateurs et sponsors ont encore démontré leur grande fidélité et nous ont largement témoigné leur générosité.

Une nouvelle fois, les bénévoles, par leur dévouement, leur énergie et leur enthousiasme indispensables à cette organisation, ont permis la réussite des diverses animations proposées.

Nous avons complété cette journée par un spectacle de magie le 29 janvier. Il a ravi tous les nombreux spectateurs présents

Grâce à vous, ces manifestations ont été une véritable réussite et nous ont permis de remettre la somme de 5 401 euros à l'AFM Téléthon.

Nous nous réjouissons du résultat obtenu et tenons à vous exprimer notre fierté et notre reconnaissance.

Nul doute que l'édition 2017 mobilisera encore plus les bonnes volontés qui voudront bien nous rejoindre.

Maxime MATHIAS

Organisateur du Téléthon

JOURGNAC LOISIRS

Journac Loisirs, vous connaissez?

Depuis quelques années cette association journacoise a "repris du service" et essaie de divertir et d'animer ce joli village qui est JOURGNAC.

En 2015, elle a proposé de revisiter le marché nocturne en lui annexant une soirée country et une dégustation de bison ! L'an dernier, c'était une soirée salsa avec un repas paëlla.

*Cette année l'association Journac Loisirs vous propose son **1^{er} marché de pays** animé par le groupe "Must Country". Cette soirée aura lieu le **SAMEDI 24 JUIN 2017**. Quelques artisans vous proposeront de déguster les produits du terroir local avec la participation de la boucherie artisanale de Bosmie l'aiguille.*



*Mais avant, venez vous amuser et faire la fête autour d'une soirée concert avec le célèbre groupe « **Les Ejectés** », le **SAMEDI 13 MAI dès 20h00**.*

Comme toute association, vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles et ainsi participer à la vie culturelle de Journac.

*Pour toutes informations, contactez-moi au **05***

55 36 12 94 ou 06 81 21 05 72.

Merci de votre attention.

Béatrice CANOU Présidente de Journac-Loisirs

LES PIEDS EN MUSIQUE

L'Association Les Pieds en Musique vous propose de retenir 2 dates :

- **Samedi 15 Avril : 21 h bal folk** avec Des Fourmis dans les Pieds et MUSIQU'À DEUX Auparavant de **15 h – 18 h**, stage d'initiation aux danses traditionnelles ; **19 h 30** repas sorti du panier. Le tout se déroulera dans la salle polyvalente de JOURGNAC.
- **Samedi 16 Septembre : 20 h 30** à la salle polyvalente de JOURGNAC, **concert** Duo "Après vous..."», chanson, musique et poésie visuelle de la langue de signes, avec
Maud THIBAUT : comédienne (LSF)
Aurélien MOUZAC : chant, guitares

Le groupe de notre association, "Des Fourmis dans les Pieds", jouera également à Châteauponsac le samedi 18 mars.

LA COMPAGNIE OU REVENT LES ARBRES



Une nouvelle association vient de s'installer sur la commune de Journac : « La Compagnie où rêvent les arbres ».

« La Compagnie où rêvent les arbres » est une association créée autour d'une troupe de théâtre et marionnettes, elle a pour objectif de développer et promouvoir le spectacle vivant en milieu rural par l'itinérance...

Après une quinzaine d'années d'existence artistique et de tournées à travers la France (et la Belgique) nous décidons de nous installer en Haute Vienne, avec l'envie de nous inscrire de façon durable sur le territoire, de développer un travail de proximité, de créer un dynamisme associatif autour de nos projets.

« La Compagnie où rêvent les arbres » défend une démarche itinérante depuis sa création en 2000, d'un simple tapis posé au hasard des rues, un Théâtre Ambulant sous chapiteau a vu le jour. Cette démarche nous permet d'assumer l'acte théâtral dans son ensemble, jusqu'aux moyens de le rendre visible aux populations, de transporter un imaginaire qui dépasse le temps de la représentation, de tisser des liens avec les habitants qui nous accueillent dans un esprit d'hospitalité réciproque. Artisans du spectacle vivant, nous fabriquons des spectacles que nous voulons accessibles, tout en mettant en scène des propositions théâtrales qui vont questionner le public, de par leurs formes ou leurs propos. Les créations de la compagnie engagent un travail artistique autour du théâtre, de la marionnette & de l'objet.

Nous sommes membres du Centre International pour le Théâtre Itinérant (CITI).

Depuis fin 2016 la Compagnie s'est installée à Journac. Un grand merci à la mairie qui accueille le siège social de l'association basé jusque-là dans les Hautes-Alpes.



Certains comédiens de la troupe se sont installés sur la commune, à Bellevue, pour y créer des ateliers de fabrications (décors et marionnettes), une salle de répétition, des espaces de stockage... Aux beaux jours, le chapiteau sera parfois monté lors de résidences techniques et/ou artistiques. De temps à autre des représentations publiques ou des sorties de résidences pourront être proposées aux habitants du village.

Dans nos valises : deux spectacles, un chapiteau, et de nombreux projets...

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la compagnie :

<https://lacompanieoueventlesarbres.jimdo.com>

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

MARS :

- ✓ Samedi 18 : Loto - APE
- ✓ Samedi 25 : Concours - Club du Tarot

MAI :

- ✓ Samedi 06 : Concours - club de Tarot
- ✓ Samedi 13 mai : concert « Les Éjectés » - Journac Loisirs
- ✓ Samedi 20 : Repas - club des aînés

JUIN :

- ✓ Samedi 4 : Vide grenier - APE
- ✓ Vendredi 9, 16, 23 : Soirée - Pétanque Journacoise
- ✓ Mercredi 21 : Fête de la musique
- ✓ Samedi 24 : 1^{er} marché de pays - Journac Loisirs

JUILLET :

- ✓ Samedi 1^{er} : Fête de l'école

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- les lundi, mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h les semaines paires, jusqu'à 18 h les semaines impaires
- le samedi de 9 h à 11 h 45 seulement les semaines paires (permanence d'un adjoint).
- uniquement accueil téléphonique le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.



Info-mairie rédigé par la commission de la communication, imprimé et tiré par la mairie de Journac.

* Les articles écrits en italique ne sont pas rédigés par la commission.